

Canada
Fiscalité

Personnes-ressources

Leader national en R&D
Natan Aronshtam
416-643-8701

Atlantique
Pam Whitnall
902-721-5656

Québec
Albert De Luca
514-393-5322

Christian Provencher
450-978-3526

Ontario
Anil Chawla
416-643-8006

Len Lucier
905-315-6730

Scott Robertson
613-751-5442

Calgary
Geoff Hill
403-267-1820

Les Prairies
Keith MacLaren
204-944-3558

Ryan Dumonceaux
306-343-4348

Montagnes Rocheuses
Ioana Simion
780-421-3877

Ouest
Joanne Hausch
604-640-3306

Liens connexes

[Nouveautés fiscales en R&D – archive](#)

[Fiscalité Deloitte](#)

[Mise à jour de votre abonnement](#)

Nouveautés fiscales en R&D

Le 29 mars 2012 (12-3)

Budget fédéral de 2012 : les nouvelles mesures d'appui à la R&D remettent en question la position du Canada sur la scène mondiale

L'innovation est l'un des principaux ingrédients permettant d'atteindre une croissance économique soutenue et continue. C'est également l'une des principales solutions qui peut être apportée au retard du Canada en matière de productivité, comme il en est fait mention dans le rapport de Deloitte intitulé « **L'avenir de la productivité. Un plan d'action en huit étapes pour le Canada** ». Il est généralement reconnu qu'il est crucial que le gouvernement apporte son appui à l'innovation pour que le Canada demeure l'une des principales destinations des entreprises innovantes sur la scène mondiale.

Dans l'attente du budget fédéral de 2012, d'importantes questions ont fait l'objet de discussions, notamment le retard du Canada en termes de productivité et d'innovation, le recours aux crédits d'impôt ou au soutien direct, les honoraires des consultants, l'efficacité du programme de recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE), la nomination d'un nouveau ministre de l'Innovation et l'amélioration à apporter à l'administration des incitatifs.

Les parties intéressées s'entendent pour affirmer qu'il est crucial que les politiques gouvernementales permettent à la fois de retenir les innovateurs déjà présents et d'attirer au Canada de nouveaux investissements étrangers en matière de recherche et développement (R&D).

Dans ce contexte, que nous propose maintenant le gouvernement ?

Changements proposés à l'égard de l'appui à l'innovation au Canada

Les mesures adoptées dans le budget de 2012 s'appuient sur les recommandations faites dans le rapport du 17 octobre 2011 préparé par le groupe d'experts dont la tâche était de revoir le soutien fédéral à la R&D (le rapport Jenkins). Le tableau suivant présente les principales recommandations du rapport Jenkins et dans quelle mesure celles-ci ont été reprises dans les mesures proposées par le budget de 2012 :

Recommandations du rapport Jenkins	Propositions du budget de 2012	Économies prévues ou incidence budgétaire
Créer un Conseil sur la recherche et l'innovation industrielles et le doter d'un mandat précis pour appuyer l'innovation dans les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Doublement de l'aide aux entreprises dans le cadre du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) • Lancement du Programme d'innovation dans l'Ouest (semblable à certains programmes offerts dans d'autres provinces) 	Le PARI est augmenté de 110 millions de dollars annuellement
Simplifier le programme de RS&DE	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du taux du crédit d'impôt à l'investissement au titre de la RS&DE de 20 % à 15 % pour les années d'imposition prenant fin après 2013. Toutefois, maintien du crédit bonifié de 35 % pour les sociétés privées sous contrôle canadien admissibles. • Exclusion des dépenses en immobilisations donnant droit aux déductions et aux crédits d'impôt à l'investissement au titre de la RS&DE pour les biens acquis après 2013 • Réduction du taux utilisé dans le cadre de la méthode de remplacement au titre de la RS&DE de 65 % à 60 % en 2013, et à 55 % les années subséquentes • Limitation à 80 % du paiement contractuel les dépenses admissibles engagées, après le 31 décembre 2012, par les payeurs sans lien de dépendance au titre de la RS&DE • Exclusion des dépenses admissibles au titre de la RS&DE du payeur tout montant provenant des dépenses en immobilisations engagées après le 31 décembre 2013 par le contractant sans lien de dépendance dans le cadre de l'exécution du contrat 	<ul style="list-style-type: none"> • Économies annuelles de 295 millions de dollars • Économies annuelles de 40 millions de dollars • Économies annuelles de 100 millions de dollars • Économies de 65 millions annuelles de dollars

Recommandations du rapport Jenkins	Propositions du budget de 2012	Économies prévues ou incidence budgétaire
	<ul style="list-style-type: none"> • Instauration d'un programme pilote pour déterminer s'il est possible de mettre en place un processus officiel d'approbation préalable dans le cadre du programme de RS&DE • Améliorations à l'outil d'auto-évaluation de l'admissibilité en ligne • Recours de façon plus fréquente et plus efficace à la procédure d'« alerte fiscale » • Améliorations à la procédure d'avis d'opposition, de manière à autoriser un deuxième examen des décisions relatives à l'admissibilité sur le plan scientifique 	
Accroître l'approvisionnement du secteur public	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement de rendre permanent le Programme canadien pour la commercialisation des innovations • Ajout d'un volet d'approvisionnement militaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement supplémentaire de 95 millions de dollars sur 3 ans et 40 millions par la suite.
Transformer le Conseil national de recherches du Canada (CNR)	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien en 2012-2013 au CNR pour qu'il réoriente ses activités vers la recherche dirigée par l'entreprise et pertinente pour l'industrie • Doublement du soutien au Programme de stages en recherche et développement industriels • Engagement de rendre permanent le programme des Réseaux de centres d'excellence dirigés par l'entreprise • Appui et soutien à l'innovation en foresterie et à l'expansion des marchés 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation unique de 67 millions de dollars • 14 millions de dollars sur deux ans • 12 millions de dollars annuellement • 105 millions de dollars sur 2 ans

Recommandations du rapport Jenkins	Propositions du budget de 2012	Économies prévues ou incidence budgétaire
Créer un nouveau fonds de capital de risque dans le but d'appuyer les entreprises qui sont au stade de démarrage et celles qui en sont à un stade ultérieur de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des investissements de capital de risque de démarrage par le secteur privé, de même que soutien à la création de fonds de capital de risque de grande taille dirigés par le secteur privé • Confirmation de l'engagement d'augmenter le budget de la Banque de développement du Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> • 400 millions de dollars disponibles • 100 millions de dollars
Désigner un ministre fédéral chargé de l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune mention dans le budget 	

Le gouvernement a annoncé que d'autres actions seraient mises en œuvre dans les prochains mois et dans le cadre du budget de 2013 à la suite des recommandations faites par le groupe d'experts. De plus, le gouvernement s'est engagé à collaborer avec des représentants de l'industrie pour faire face aux enjeux à venir.

Contexte mondial

En 2008, l'Organisation de coopération et développement économiques (OCDE) a décerné le troisième rang au programme canadien d'encouragements fiscaux pour la R&D pour les petites entreprises, derrière la France et l'Irlande, et le neuvième rang à l'égard des encouragements visant les grandes sociétés. Depuis 2008 toutefois, plusieurs pays, plutôt que de réduire leurs encouragements fiscaux, ont plutôt apporté d'importantes améliorations à leurs programmes, diminuant ainsi le coût effectif de la recherche dans ces pays, comme nous en avons fait mention dans notre rapport intitulé **Global Survey of R&D Tax Incentives (disponible en anglais seulement)**. En fait, durant le récent ralentissement économique, 12 des 24 économies les plus importantes ont amélioré leurs régimes d'encouragements fiscaux à la R&D. Parmi les changements les plus récents qui ont été apportés, on peut retenir :

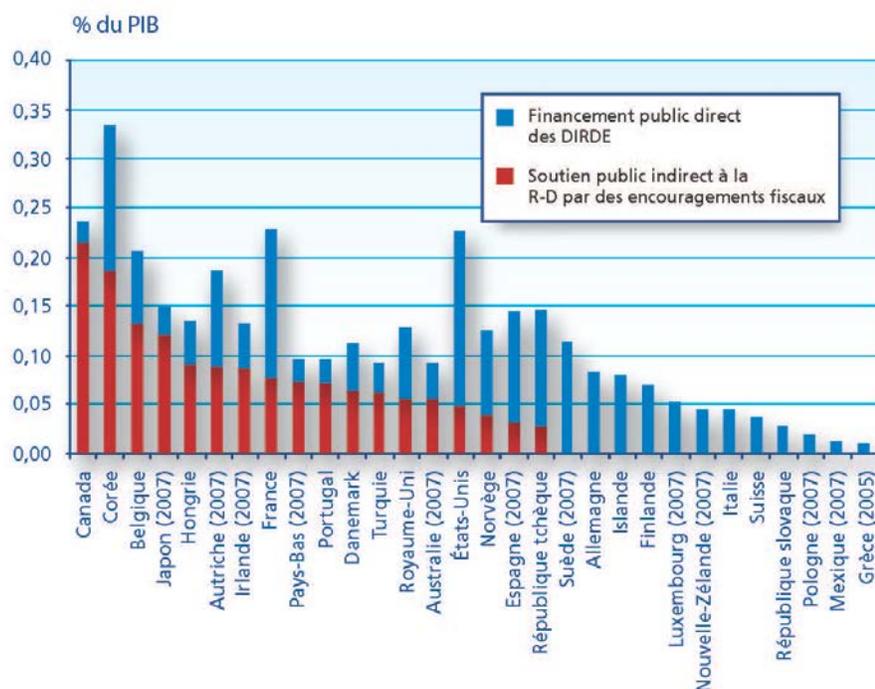
- L'augmentation du crédit ou des taux de déduction (Australie, Chine, Irlande, Italie, Japon, Russie, Singapour, Pays-Bas);
- Nouvelles dispositions ou améliorations des mesures à l'égard des reports rétrospectifs ou prospectifs (France, Irlande, Japon);
- Crédits remboursables (France, Australie, Irlande, Royaume-Uni);
- « *Patent box* » ou régimes incitatifs relatifs à la propriété intellectuelle – réduction de l'imposition des revenus bruts tirés de brevets (Belgique, Royaume-Uni);
- Davantage de pays envisagent l'introduction de crédits d'impôt pour la R&D.

Étant donné les changements proposés à l'égard du programme de crédits d'impôt pour la RS&DE, il sera plus difficile pour le régime canadien d'encouragements fiscaux pour la R&D d'attirer les investissements étrangers puisque le coût effectif de la recherche au Canada a de fait maintenant augmenté. Sans même tenir compte des améliorations qui ont été apportées par les autres pays, le régime d'encouragements fiscaux de la R&D au Canada pour les grandes sociétés ne comptera plus désormais parmi les dix plus importants dans le monde.

Le passage du soutien direct au soutien indirect pour l'innovation

Comme le montre la figure reproduite ci-dessous, le Canada a principalement recours au soutien indirect au moyen d'encouragements fiscaux. L'industrie a pour sa part exprimé sa préférence pour un tel type de programme universel, permettant aux sociétés de prendre des décisions d'investissement. Le passage au soutien direct tel qu'il est proposé dans le budget 2012 est donc susceptible d'apparaître comme un empiètement sur les choix du marché. À notre avis, le Canada devrait offrir des encouragements fiscaux à tous les secteurs d'activité et ces encouragements devraient être complétés par des subventions visant à soutenir des objectifs prioritaires particuliers.

Le soutien direct public ou indirect à la R&D, 2008 (à moins d'indication contraire)



Note : Les données de cette figure n'incluent pas les encouragements fiscaux à la R&D fournis par des gouvernements sousnationaux.

Source: OCDE, *Science, technologie et industrie : Perspectives de l'OCDE*, édition 2010, Paris, OCDE; reproduit dans *Innovation Canada : Le pouvoir d'agir*, 2011.

D'autres consultations avec l'industrie devraient être menées

Le soutien du gouvernement fédéral à l'innovation par le biais du programme d'encouragements à la RS&DE est essentiel pour assurer la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale. Les changements à apporter au programme ne devraient être mis en œuvre, selon nous, qu'après une consultation exhaustive avec l'industrie et les intervenants, tant à l'échelle nationale qu'internationale. C'est d'ailleurs l'approche qui a été adoptée par le Royaume-Uni lorsqu'il a proposé son crédit « *above the line* » pour la R&D. La consultation est essentielle pour éviter aujourd'hui un faux pas qui, éventuellement, pourrait entraîner une perte massive d'emplois de qualité et d'investissements au Canada.

Plus que jamais...

Plus que jamais, les sociétés devraient tenter de comprendre l'incidence que pourront avoir les nouvelles mesures proposées sur leurs investissements dans l'innovation. Il faudra analyser les activités de R&D qui sont entreprises et la portée qu'auront sur elles les nouvelles mesures avec leurs diverses subtilités avant de pouvoir en évaluer les conséquences financières particulières.

Les grandes sociétés multinationales sont mieux équipées que jamais pour décider comment leurs investissements dans l'innovation devraient être structurés à l'échelle mondiale. Le Canada n'est plus parmi les dix premiers pays au titre de l'appui gouvernemental à l'innovation dans le secteur des grandes sociétés. Continuer d'attirer au Canada les investissements au titre de la R&D est donc devenu un nouveau défi pour le gouvernement, les entreprises et leurs conseillers.

Les professionnels de Deloitte poursuivent leur analyse détaillée des mesures budgétaires et sont à votre disposition pour en discuter avec vous. Il demeure important pour nous de maintenir notre engagement à poursuivre le dialogue avec tous les intervenants concernés afin que le Canada soit considéré comme un leader mondial en matière d'innovation.

[Accueil](#) | [Sécurité](#) | [Avis juridique](#) | [Confidentialité](#)

1, Place Ville Marie, Bureau 3000
Montréal, Québec H3B 4T9 Canada

© Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. et ses sociétés affiliées.

® Marque officielle du Comité olympique canadien.

Cette publication est produite par Samson Bélair/Deloitte & Touche à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judicieux d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document et l'information qu'il contient à vos propres risques.

Deloitte, connu sous l'appellation Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. au Québec, est l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Québec et au Canada, offrant des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Au Québec, quelque 1 900 personnes mettent régulièrement à contribution leur expertise pour des clients venant de tous les secteurs de l'économie. Comptant plus de 8 000 personnes réparties dans 56 bureaux au pays, Deloitte est déterminé à être la norme d'excellence.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

www.deloitte.ca

 [Fil RSS](#)
Désabonnement

Veillez ajouter « @deloitte.ca » à votre liste d'expéditeurs autorisés afin d'assurer la livraison à votre boîte de réception et de visualiser les images.

